

de faveurs, ils ne demandent pas, comme l'a déjà signalé dans une récente déclaration M^{lle} Charlotte Whitton, ancienne mairesse d'Ottawa, de dominer le Canada, loin de là; ils ne demandent qu'un traitement d'égalité, et c'est dans la province de Québec que les minorités sont placées sur un pied d'égalité. Depuis 1867, nos compatriotes que nous apprécions, les Canadiens anglais, sont traités sur un pied d'égalité; ils ne sont pas obligés de payer une double taxation pour leur enseignement scolaire. Mais on a enlevé aux Canadiens français, dans les autres provinces, ce traitement d'égalité. C'est le Nouveau-Brunswick, en 1871, qui a enlevé l'enseignement du français dans les écoles; c'est le Manitoba, en 1892; c'est l'Ontario par le règlement XVII, en 1917. Mais on n'a jamais fait cela dans la province de Québec.

Il y a justement lieu d'étudier ces problèmes au sein même du Parlement, afin que les Canadiens de ces deux grandes cultures, de ces deux grandes formations nationales et fondatrices, se sentent à l'aise, et puissent vivre au pays avec le sentiment de vivre dans l'égalité et la fraternité.

Nos relations fédérales-provinciales pourraient également y être avantageusement discutées sur le plan économique. Nous avons reçu un premier rapport—et il y en aura d'autres—sur les questions économiques, le rapport du Conseil économique du Canada. Il y aura également, apparemment, prochainement, un rapport sur les questions économiques étudiées par la province de Québec.

Nous savons qu'au Canada, il y a en résumé cinq grandes régions économiques. Le Canada est un immense territoire. Le Canada a été un défi à des êtres intelligents, vivant en si petit nombre, sur un si vaste territoire, et devant faire face à des différences économiques et industrielles et des richesses naturelles variées. C'est pourquoi il y aurait lieu de recevoir ces rapports, de faire venir des témoins, de discuter ensemble et de prendre nos responsabilités, pour trouver justement un *modus vivendi* afin de lancer dans le pays, dans toutes les parties du Canada, une prospérité constante et heureuse.

Enfin, les relations fédérales-provinciales pourraient s'analyser sous l'aspect fiscal. Lorsque seront déterminés par les législateurs du Parlement les problèmes des relations culturelles, économiques, politiques et constitutionnelles, il y aura lieu d'asseoir l'assiette fiscale en regard des priorités qui seront établies et qui seront comprises entre les différentes législatures.

Voilà l'utilité, monsieur l'Orateur, d'un tel comité. Or, je sais fort bien que certains

députés pourraient s'y opposer, mais je crois que nous en sommes rendus, dans notre vie nationale, à un point crucial, et que personne n'aurait rien à perdre à accepter la création et l'institution d'un tel comité afin que nous puissions ensemble, d'un océan à l'autre, nous, les représentants, préciser notre pensée politique, culturelle, économique et fiscale, en vue de nous préparer à une conférence constitutionnelle, parce que des provinces seront prêtes à une telle discussion et nous, nous ne le serons pas.

M. l'Orateur: Je dois interrompre l'honorable député, car son temps de parole est terminé.

[Traduction]

M. Hugh Faulkner (Peterborough): Monsieur l'Orateur, ma situation est peu agréable, car j'approuve une bonne partie de ce que vient de dire le député de Sherbrooke (M. Allard) dans son discours très étendu sur diverses solutions possibles au problème, mais qui ne traite que brièvement de l'avis de motion voulant qu'un comité conjoint soit institué pour examiner des questions déjà étudiées par des commissions royales d'enquête. Sa proposition d'ordre général exigerait de recommencer des travaux déjà faits par les commissions et, en ce sens, ce serait inutile. Pourtant, beaucoup de ses propos m'ont paru sensés. Je me propose, cependant, de parler de son avis de motion.

En général, les députés des deux côtés de la Chambre concèdent que le problème est grave. Plusieurs députés ont présenté des avis de motion: celui de Peace-River (M. Baldwin) demandant un livre blanc sur le sujet, mon distingué collègue de Saint-Jean-Ouest, portant sur l'éducation qui se rattache indirectement au même domaine général, et le député de Burnaby-Richmond (M. Prittie). De l'avis général, on voit là un grave problème.

Le problème s'explique en partie du fait qu'en vertu de notre système fédéral, les compétences chevauchent ou ne sont pas assez tranchées. On ignore de qui relèvent exactement les ressources hydrauliques, la conservation et l'éducation mais on sait que des mesures s'imposent nettement dans ces domaines. Toutefois, on ne s'entend pas sur le niveau de gouvernement qui devrait agir. On n'arrivera jamais à rien s'il faut attendre que les représentants de onze gouvernements différents s'entendent. Malgré tout l'optimisme possible, je ne vois pas comment on peut espérer qu'une conférence fédérale-provinciale à long terme en arrive à un consensus sur une variété de sujets.

[M. Allard.]